



21 Grande rue
25170 CHAUZENNE

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHAUZENNE DU 05 JANVIER 2018

Présents : Bernard VOUGNON, Jean-Luc GUILLAUME, Daniel MOINE, Mohammed OUBENAÏSSA, Jean-François BERTIN, Christian DYSSLI, Alain ROSET, Bernard MERGER

Procurations : Léonel MOUNOUSSAMY à Alain ROSET, Marine MARTIN-JARY à Jean-Luc GUILLAUME, Marie-Jo VERGON TRIVAUDEY à Bernard VOUGNON

Absents excusés : Audrey VILLEMEN, Jean-Luc ROYER, Philippe Morel

Secrétaire de séance : Mohammed OUBENAÏSSA

Date de la convocation : 29 décembre 2017

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de présents : 8

Suffrages exprimés : 11

Ordre du jour :

- Informations
- Modalités transfert Eau-Assainissement
- Convention Intermed
- Délibérations

Informations :

1- Secrétariat de Mairie :

Suite à plusieurs arrêts de travail et à des absences non justifiées, la secrétaire a envoyé sa lettre de démission, avec effet au 21 janvier 2018.

Le centre de gestion nous a permis d'avoir un remplaçant jusqu'au 20 janvier 2018.

Nous sommes à la recherche d'une secrétaire et le profil recherché est celui d'un adjoint administratif 1^{ère} ou 2^{ème} classe ou d'un rédacteur.

Le contrat proposé sera de 20 heures hebdomadaires.

2- Halte-garderie :

Le contrat de l'assistante de la directrice, arrivé à échéance au 28 décembre 2017, n'a pas été renouvelé.

La directrice a donné sa démission de son poste en décembre 2017, pour une opportunité d'évolution de sa carrière dès le début de l'année 2018. Le Maire entame les démarches nécessaires avec le centre de gestion pour la fermeture définitive du poste. Le Comité Technique, consulté pour la suppression de poste, rendra son avis le 20 Janvier 2018.

3- Cimetières intercommunaux :

Dans le cadre du passage de l'agglomération vers une communauté urbaine, nous sommes consultés pour connaître les besoins actuels ou futurs en matière d'espace funéraire.

Vu la gestion active de notre cimetière, nous n'avons aucun besoin dans l'immédiat.

4- PCAET :

Plan Climat Air Énergie Territorial

Informations et documents sur le site de Besançon. Possibilité de faire des suggestions ou des remarques.

5- Orange :

Dans le cadre du déploiement de la fibre, Orange nous informe qu'elle sera déployée sur la commune mais sans préciser ni comment ni quand.

6- INTERMED :

Le Maire a reçu le représentant de cet organisme de réinsertion sociale pour un échange sur les prestations qui peuvent, éventuellement, nous intéresser.

Nous avons travaillé dans le passé (nettoyage de la salle polyvalente) avec ce même organisme, mais la satisfaction n'était pas totale. Néanmoins nous restons intéressés par le principe et d'autres prestations peuvent être proposées par Intermed. La convention soumise au conseil nous engage à faire connaître les services offerts par l'association auprès des habitants de la commune et, en adressant les personnes pour lesquelles l'association est susceptible d'apporter des réponses pertinentes.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention présentée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

7- Transfert compétence Eau-Assainissement :

Nous avons transféré au 1^{er} janvier la compétence à la CAGB dans les conditions définies précédemment. Transfert des biens à titre gratuit, des emprunts et des recettes.

Nos installations passent sous la responsabilité de l'agglomération du Grand Besançon. Dans le cadre d'une convention avec l'agglomération, la commune restant l'employeur de l'employé municipal, celui-ci assurera les interventions hebdomadaires, l'entretien courant des installations et recevra le renfort du service eau –assainissement pour les grosses opérations d'automne (faucardage des roseaux....).

La commune sera indemnisée pour cette partie technique uniquement :

499 heures par an ont été estimées et chiffrées au tarif de 28 € par heure.

Eau =====> 180 € x 12 mois = 5 040 €

Assainissement ==> 319 € x 12 mois = 8 932 €

Pour autoriser le Maire à réaliser le transfert

Transfert des biens :

Délibération : Adoptée à la majorité

1 Abstention

Transfert des recettes :

Délibération : Adoptée à la majorité

1 Abstention

8- Appartement libéré le 30 décembre 2017 :

Les travaux sont en cours. L'entreprise Linotapis est intervenue pour la reprise complète des sols.

Les employés communaux (Chaucenne / Audeux) interviendront à partir du lundi 8 janvier 2018.

L'état des lieux avec le nouveau locataire est prévu pour le 13 Janvier 2018.

9- Rue des jardins :

Dans le cadre de la mise en conformité avec les documents d'urbanisme de la rue des jardins, M. le Maire

a rencontré M. Fred Dard, riverain de la rue, avec le géomètre pour procéder à un bornage contradictoire. La haie, actuellement sur l'emprise, restera en place jusqu'à un aménagement de la rue (ou pour des besoins de sécurité), charge à monsieur Dard d'en assurer un entretien régulier. Le géomètre va produire le nouveau plan de bornage. A l'issue de cette nouvelle étape, la commune régularisera les acquisitions foncières de la rue des jardins.

Séance levée à 22H.